

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, December 9, 2024

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:03 p.m. [ET] for its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act; and in camera for consideration of a draft agenda (future business).

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

The Chair: My name is René Cormier, a senator from New Brunswick, and I am the chair of the Standing Senate Committee on Official Languages.

Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose.

Thank you all for your cooperation.

[*Translation*]

I would now invite committee members to introduce themselves, starting on my right.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

Senator Aucoin: Réjean Aucoin from Nova Scotia.

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

[*English*]

The Chair: I wish to welcome all of you and viewers across the country who may be watching. I would like to point out that I am taking part in this meeting from within the unceded traditional territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

[*Translation*]

Tonight, we welcome the Hon. Anita Anand, President of the Treasury Board, to discuss the Treasury Board of Canada Secretariat's 2022-23 Annual Report on Official Languages. She is accompanied by an official from the Treasury Board of Canada Secretariat: Carsten Quell, Executive Director, Official Languages Centre of Excellence, Office of the Chief Human Resources Officer.

Welcome.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 9 décembre 2024

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 3 (HE), pour étudier l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi; et à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Je m'appelle René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick. Je suis président du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Avant de commencer, je voudrais demander à tous les sénateurs et aux autres participants qui sont ici en personne de consulter les cartes disposées sur la table afin d'obtenir des lignes directrices pour éviter les retours de son. Assurez-vous de garder votre oreille loin de tous les microphones en tout temps. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreille, placez-la face vers le bas sur l'autocollant placé sur la table à cette fin.

Merci à tous de votre collaboration.

[*Français*]

J'aimerais maintenant inviter les membres du comité à se présenter, en commençant par ma droite.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

Le sénateur Aucoin : Réjean Aucoin, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite la bienvenue à tous les participants et aux téléspectateurs du pays qui nous regardent. Je tiens à souligner que je participe à cette réunion depuis le territoire traditionnel non cédé de la nation algonquine anishinaabe.

[*Français*]

Ce soir, nous accueillons l'honorable Anita Anand, présidente du Conseil du Trésor, pour discuter du rapport annuel de 2022-2023 sur les langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Elle est accompagnée d'un fonctionnaire du Secrétariat du Conseil du Trésor, M. Carsten Quell, directeur exécutif, Centre d'excellence en langues officielles, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines.

Bienvenue.

[English]

Thank you, minister, for being with us and welcome to the committee. We will now hear your opening remarks, which will be followed by questions from the senators.

[Translation]

You have the floor, minister.

Hon. Anita Anand, P.C., M.P., President of the Treasury Board and Minister of Transport: Before I begin, I'd like to acknowledge that we are gathered on the traditional and unceded territory of the Algonquin Anishanaabe people.

Thank you for giving me the opportunity to discuss the 2022-23 Annual Report on Official Languages with you. I am accompanied today by Carsten Quell.

The Official Languages Act, which was modernized last year, demonstrates our commitment to protecting and promoting the French language in Quebec and Canada, while supporting the vitality of our official language minority communities.

Our monitoring of the federal government's implementation of its official languages obligations, and the periodic reports we produce on this subject, underline the importance of preserving and strengthening our linguistic duality.

I'm very proud to be here with you today to talk about this essential work.

Mr. Chair, allow me to highlight a few points from the annual report. The report identifies achievements and areas for improvement where federal institutions can do more to support the equal status of both official languages in the public service.

Importantly, the report shows that federal institutions continue to have a strong capacity to provide services to the public and to public servants in the official language of their choice.

While we've come a long way in promoting bilingualism in the federal public service, there are still challenges ahead. Here are some areas for improvement.

In particular, we must ensure that contracts and agreements with third parties contain official language clauses; always offer services in both official languages; provide staff with the tools they need to succeed linguistically; and maintain a work environment conducive to the use of both official languages.

[Traduction]

Merci, madame la ministre, d'être des nôtres, et bienvenue devant le comité. Nous allons maintenant entendre votre déclaration préliminaire, après quoi les sénateurs vous poseront des questions.

[Français]

La parole est à vous, madame la ministre.

L'honorable Anita Anand, c.p., députée, présidente du Conseil du Trésor et ministre des Transports : Avant de commencer, j'aimerais souligner que nous sommes sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabé.

Je vous remercie de me donner l'occasion de discuter avec vous du Rapport annuel sur les langues officielles de 2022-2023. Je suis accompagnée aujourd'hui de Carsten Quell.

La Loi sur les langues officielles, qui a été modernisée l'année dernière, montre notre engagement à protéger et à promouvoir la langue française au Québec et au Canada, tout en appuyant la vitalité de nos communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Notre surveillance de la mise en œuvre des obligations en matière de langues officielles par le gouvernement fédéral et les rapports périodiques que nous produisons à ce sujet soulignent l'importance de préserver et de renforcer notre dualité linguistique.

Je suis très fière d'être avec vous aujourd'hui pour parler de ce travail essentiel.

Monsieur le président, permettez-moi de souligner quelques points du rapport annuel. Le rapport fait état des réalisations et des domaines d'amélioration pour lesquels les institutions fédérales peuvent en faire davantage en vue de soutenir l'égalité des deux langues officielles dans la fonction publique.

Fait à souligner, le rapport indique que les institutions fédérales continuent de disposer d'une forte capacité pour fournir des services au public et aux fonctionnaires dans la langue officielle de leur choix.

Bien que nous ayons fait beaucoup de chemin en ce qui concerne la promotion du bilinguisme dans la fonction publique fédérale, il nous reste des défis à relever. Voici des domaines à améliorer.

On doit notamment veiller à ce que les contrats et les ententes avec des tiers contiennent des clauses sur les langues officielles; toujours offrir les services dans les deux langues officielles; offrir au personnel les outils nécessaires pour réussir sur le plan linguistique; maintenir un environnement de travail favorable à l'utilisation des deux langues officielles.

We have implemented a number of new measures to meet these challenges. In particular, my department has launched several initiatives to strengthen the compliance of federal institutions with their obligations. These include the Official Languages Accountability Framework, which I published last June. That framework sets out in detail the roles and responsibilities of federal institutions with regard to the implementation of official languages activities.

In addition, the Treasury Board Secretariat, or TBS, now has an enhanced monitoring, audit and evaluation role to ensure that federal institutions comply with the requirements of the Official Languages Act.

TBS is also helping institutions implement Part IV of the amended Official Languages Regulations, so that more services can be offered across the country. This exercise will enable some 180 federal institutions to update the linguistic designation of some 10,000 federal offices across Canada. Ultimately, there will be some 700 newly designated bilingual offices. As a result, more Canadians will be able to obtain federal government services in the official language of their choice.

All federal public service employees have the opportunity to learn and use both official languages in the workplace, to improve their language skills and to serve Canadians in English and French.

I am firmly committed to ensuring their promotion throughout the country.

Carsten and I are now prepared to take your questions and comments. Thank you very much, Mr. Chair.

The Chair: Thank you very much, minister.

We will now begin our question period. Given the time available to us, each senator will have five minutes for their question and the answer. If I may, honourable colleagues, I'd like to start by asking my two questions.

I reread the report very carefully, minister. Some of the findings are rather troubling. For example, the proportion of bilingual positions fell slightly in 2023. The pool of bilingual employees has been falling steadily over the past four years, from 43% to 38%. The proportion of incumbents of bilingual positions who meet the language requirements of their position fell slightly in 2023.

Nous avons pris un certain nombre de nouvelles mesures pour répondre à ces défis. Plus particulièrement, mon ministère a lancé plusieurs initiatives pour renforcer la conformité des institutions fédérales relativement à leurs obligations. On a notamment mis en place un cadre de responsabilisation en langues officielles, que j'ai publié en juin dernier. Ce cadre présente en détail les rôles et responsabilités des institutions fédérales en ce qui concerne la mise en œuvre des activités liées aux langues officielles.

De plus, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) exerce désormais un rôle accru en matière de surveillance, d'audit et d'évaluation pour faire en sorte que les institutions fédérales respectent les exigences de la Loi sur les langues officielles.

Le SCT aide aussi les institutions à appliquer la partie IV de la version modifiée du Règlement sur les langues officielles, afin qu'un plus grand nombre de services puissent être offerts partout au pays. Cet exercice permettra à près de 180 institutions fédérales de mettre à jour la désignation linguistique de quelque 10 000 bureaux fédéraux situés dans tout le Canada. En définitive, il y aura environ 700 bureaux nouvellement désignés bilingues. Par conséquent, un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes seront en mesure d'obtenir des services du gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix.

Tous les membres du personnel de la fonction publique fédérale ont ainsi la possibilité d'apprendre et d'utiliser les deux langues officielles dans le milieu de travail, d'améliorer leurs compétences à ce chapitre et de servir les Canadiens et Canadiennes en français et en anglais.

Je suis fermement résolue à assurer leur promotion dans l'ensemble du pays.

Carsten et moi pourrons maintenant répondre à vos questions et commentaires. Sur ce, monsieur le président, merci beaucoup.

Le président : Merci beaucoup, madame la ministre.

Nous allons maintenant passer à la période des questions. Compte tenu du temps que nous avons à notre disposition, chacun et chacune aura cinq minutes pour poser sa question et pour la réponse. Vous me permettrez, chers collègues, de commencer par poser mes deux questions.

J'ai relu avec beaucoup d'attention le rapport, madame la ministre. Il y a des constats quand même assez inquiétants. Par exemple, la proportion de postes bilingues a connu une légère baisse en 2023. Le bassin d'employés bilingues est en baisse constante depuis quatre ans, soit de 43 % à 38 %. Le taux de titulaires de postes bilingues qui répondent aux exigences linguistiques de leur poste a connu une légère baisse en 2023.

I have two questions for you. The first concerns Part V, on the language of work. With regard to the implementation of Part V of the act, which deals with the language of work, it reads as follows:

[...] too few employees feel they can exercise their right to prepare documents, participate in meetings or receive training in the official language of their choice.

That's cause for concern in 2024. I'd like to hear what you have to say about that. What are you doing and what do you intend to do to remedy the situation?

Ms. Anand: First of all, thank you for the question. Of course, I take that issue very seriously. I'd like to mention that, according to the statistics we have, 95% of employees in bilingual positions meet the language requirements and 25% of employees indicate that French is their first official language, which corresponds to the percentage of the Canadian population.

We've done a lot of work, but as you said, of course, we still have much work to do in the future. In my capacity as President of the Treasury Board, I would like to open up opportunities to work in both official languages. We also need to offer government services in both official languages. It's a process, but as our figures show, we've made progress in that regard.

The Chair: Thank you, minister. My second question concerns Part VII. Let me just start by saying that, obviously, we're talking about the 2022-23 report, but with the modernized act, Treasury Board's responsibilities have been enhanced. Let me remind those listening that you're responsible for the implementation and overall coordination of the Official Languages Act. You're responsible for the application and monitoring of Part IV, which deals with services and communications, Part V, which deals with language of work, and Part VI, which deals with equal opportunities for Canadians to work in the official language of their choice.

You're also responsible for making regulations concerning Part VII, which aims to enhance the vitality and support the development of official language communities, and to promote the full knowledge and use of both official languages. You have new responsibilities in relation to Part VII. You're responsible for positive measures and language clauses. Finally, you're responsible for issuing the Order in Council for the coming into force of the new act on the use of French in federally regulated private businesses, and for the coming into force of the Commissioner of Official Languages' powers to impose administrative monetary penalties. You have enormous

J'ai deux questions pour vous, mais la première porte sur la partie V, sur la langue de travail. En ce qui a trait à l'application de la partie V de la loi, qui porte effectivement sur la langue de travail, on dit ce qui suit :

[...] trop peu d'employés estiment pouvoir exercer leur droit de préparer des documents, de participer à des réunions ou de recevoir de la formation dans la langue officielle de leur choix.

C'est quand même un constat inquiétant en 2024. J'aimerais vous entendre à ce sujet. Qu'est-ce que vous faites et qu'est-ce que vous comptez faire pour remédier à cette situation?

Mme Anand : Premièrement, merci pour cette question. Bien sûr, je prends cet enjeu très au sérieux. Je voudrais mentionner que, selon des statistiques que nous avons, 95 % des employés occupant des postes bilingues satisfont aux exigences linguistiques et 25 % des employés indiquent que le français est leur première langue officielle, ce qui correspond au pourcentage de la population canadienne.

Nous avons fait beaucoup de travail, mais comme vous l'avez dit, bien sûr, nous avons encore beaucoup de travail à faire à l'avenir. En ma capacité de présidente du Conseil du Trésor, je voudrais ouvrir des possibilités pour travailler dans les deux langues officielles. Aussi, on doit offrir les services gouvernementaux dans les deux langues officielles. C'est un processus, mais comme nos chiffres l'ont indiqué, on a vu des progrès à cet égard.

Le président : Merci, madame la ministre. Ma deuxième question portera sur la partie VII. Permettez-moi seulement de rappeler en guise d'introduction qu'évidemment, on parle du rapport de 2022-2023, mais avec la loi modernisée, les responsabilités du Conseil du Trésor se sont bonifiées. Je rappelle à nos auditeurs que vous êtes responsable de la mise en œuvre et de la coordination générale de la Loi sur les langues officielles. Vous avez la responsabilité de l'application et de la surveillance de la partie IV, qui touche les services et communications, de la partie V, qui touche la langue de travail, et de la partie VI, qui touche les chances égales d'emploi dans la langue officielle de leur choix pour les Canadiens et Canadiennes.

Vous êtes aussi responsable de la prise de règlements en ce qui a trait à la partie VII, qui vise à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle et à promouvoir la pleine connaissance et l'usage des deux langues officielles. Vous avez de nouvelles responsabilités par rapport à la partie VII. Vous êtes responsable de la question des mesures positives et des clauses linguistiques. Finalement, vous êtes responsable de la prise de décret pour l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et de l'entrée en vigueur de pouvoirs de sanctions administratives pécuniaires du

responsibilities. We recognize that those responsibilities present a major challenge in terms of implementation.

There's concern at the moment about the regulations and the information we're receiving on that subject, minister. I'd like you to give us as much information as possible on the timetable and steps involved in adopting the long-awaited regulations for the application of Part VII.

In other words, here are my sub-questions: at what exact stage in the regulations development process are we? When exactly will the draft regulations be submitted to Parliament? What kind of consultations, for example, are you holding with indigenous peoples, who are very important? Whom are you consulting, and for what purpose? Finally, we don't know when the next federal election will take place, but the question arises: will the regulations be fully in force before the next election, the date of which we don't know, of course, other than next October?

Minister, I'll give you time to respond to those numerous questions. Thank you.

Ms. Anand: Thank you again for your questions. I could start by saying that we have already had a lot of consultations not only with the provinces and territories, but with many stakeholders. For example, I was in Halifax, Nova Scotia, last summer with my counterparts from the provinces and territories for those consultations, to hear their views on the regulations.

As you know, under Part VII of the Act, every contract and every clause in every contract must include both official languages. There have been many questions from my counterparts in the provinces and territories. How can we confirm our approval? We need to know how we can work in both official languages when it comes to contracts. That's the conversation I've had with my counterparts. We've had similar consultations in the past.

Now we're preparing the regulations for publication in the new year, and we'll continue to work on them. I know Carsten and his team are working very hard, but it's a long process and we have to be careful with the feedback we've received. Before we publish the regulations, we need to be systemic in our approach. That's just around the corner, early next year — before the end of March, I hope. I'm pushing my department now, as Carsten knows. I hope the regulations will be published early this year. I don't know if Carsten wants to add anything.

The Chair: I'd like to clarify something, Mr. Quell. You mentioned regulations. Are we to understand that all three regulations will be issued at the same time? I'd like some

commissaire aux langues officielles. Vous avez d'énormes responsabilités. On reconnaît que ces responsabilités comportent un grand défi sur le plan de la mise en application.

Il y a une certaine inquiétude en ce moment sur la prise de règlements et les informations que l'on reçoit à ce sujet, madame la ministre. J'aimerais que vous nous donnez le plus de précisions possible sur l'échéancier et les étapes nécessaires à l'adoption du règlement tant attendu en ce qui concerne l'application de la partie VII.

En d'autres mots, voici mes sous-questions : à quelle étape précise le processus d'élaboration de ce règlement est-il? À quel moment précis le Parlement sera-t-il saisi de l'avant-projet de règlement? En quoi consistent, par exemple, vos consultations avec les peuples autochtones, qui sont très importantes? Qui consultez-vous et dans quel but? Enfin, on ne peut pas savoir quand auront lieu les prochaines élections fédérales, mais la question se pose : est-ce que le règlement sera pleinement en vigueur avant les prochaines élections, dont on ne connaît pas la date, bien entendu, sinon octobre prochain?

Je vous permets, madame la ministre, de répondre à cette multitude de questions. Merci.

Mme Anand : Merci pour ces questions, encore une fois. Je pourrais commencer par dire que nous avons déjà eu beaucoup de consultations avec non seulement les provinces et territoires, mais avec plusieurs parties prenantes. Par exemple, j'étais à Halifax, en Nouvelle-Écosse, l'été dernier avec mes homologues des provinces et territoires pour ces consultations, afin d'entendre leur avis sur les règlements.

Par exemple, comme vous le savez, en vertu de la partie VII de la loi, chaque contrat et chaque disposition de chaque contrat doit inclure les deux langues officielles. Il y a eu beaucoup de questions de la part de mes homologues dans les provinces et territoires. Comment est-ce qu'on peut confirmer notre approbation? Nous devons savoir comment nous pouvons travailler dans les deux langues officielles en matière de contrats. C'est la conversation que j'ai eue avec mes homologues. Nous avons déjà eu des consultations de ce genre par le passé.

Maintenant, on prépare les règlements pour les publier au début de l'année et on va continuer de travailler là-dessus. Je sais que Carsten et son équipe travaillent très fort, mais c'est un long processus et on doit être prudent avec la rétroaction que l'on a reçue. Avant de publier les règlements, on doit être systémique dans notre approche. C'est tout proche, au début de l'année prochaine — avant la fin de mars, j'espère. Je pousse maintenant mon ministère, comme Carsten le sait. J'espère que les règlements seront publiés au début de l'année. Je ne sais pas si Carsten veut ajouter quelque chose.

Le président : Je voudrais avoir une précision, monsieur Quell. Vous avez parlé des règlements. Est-ce qu'on doit comprendre que les trois règlements seront pris en même temps?

clarification on that. The minister responsible for official languages at that time seemed to be telling us that everything would be done simultaneously. We really need clarification on that. Thank you for answering this question, Mr. Quell.

Carsten Quell, Executive Director, Official Languages Centre of Excellence, Office of the Chief Human Resources Officer, Treasury Board of Canada Secretariat: As you just said, there are three regulations under consideration. Two fall under the responsibility of Canadian Heritage, and one on Part VII falls under Treasury Board's responsibility. As the minister just mentioned, we held pre-consultations with all the stakeholders: francophones outside Quebec, anglophones in Quebec and the Commissioner of Official Languages. We are currently in the statutory consultation period, and plan to table the regulations at the same time. Work is progressing, and that's our plan at the moment.

Ms. Anand: We held consultations with indigenous peoples and we continue to do so. Second, we're working in close collaboration with Minister Petitpas Taylor.

The Chair: Can you tell us a little more about your consultations with indigenous peoples? What is the nature of those consultations and how did you go about them? Can you give us a bit more information?

Mr. Quell: I can't give you many more details, but contact has been established. It's all being managed by our colleagues at Canadian Heritage. They're in the process of preparing the engagement with indigenous groups.

The Chair: Thank you for those answers.

Senator Moncion: Welcome, minister. How many languages do you speak?

Ms. Anand: Thank you for the question. It's not a question I get very often. First of all, I speak French and English. My father and mother had three daughters; I don't know why, but they decided that I should be the one to learn French. They sent me to Switzerland and France when I was young to learn French. Now I speak both languages every day as a minister and as a member of parliament. I'm also able to speak other languages, the languages of India, but I'm not bilingual in those other languages, which are Punjabi and Tamil.

Senator Moncion: Thank you very much. You speak French quite well. We know that, quite often, Europeans can speak far more than two languages; they often speak three, four or five. In Canada, I find it's often very difficult to have bilingual

Je voudrais avoir des précisions là-dessus. Le ministre responsable des langues officielles, à l'époque, semblait nous dire que tout cela se ferait en même temps. On a vraiment besoin de précisions là-dessus. Merci de répondre à cette question, monsieur Quell.

Carsten Quell, directeur exécutif, Centre d'excellence en langues officielles, Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Comme vous venez de le dire, il y a trois règlements qui sont sous considération. Il y en a deux qui sont sous la responsabilité de Patrimoine canadien et un sur la partie VII qui est la responsabilité du Conseil du Trésor. Comme la ministre vient de le dire, nous avons mené des préconsultations avec toutes les parties prenantes, soit les francophones à l'extérieur du Québec, les anglophones au Québec et le commissaire aux langues officielles. Nous sommes actuellement en période de consultation statutaire et nous prévoyons de déposer les règlements en même temps. Le travail progresse et c'est notre plan en ce moment.

Mme Anand : Nous avons fait des consultations auprès des peuples autochtones et nous continuons de le faire. Deuxièmement, nous travaillons en étroite collaboration avec la ministre Petitpas Taylor.

Le président : Pouvez-vous nous donner un peu plus de précisions sur les consultations avec les peuples autochtones? Quelle est la nature de celles-ci et comment avez-vous procédé? Pouvez-vous nous donner un peu d'information là-dessus?

M. Quell : Je ne peux pas vous donner beaucoup plus de détails, mais le contact est établi. Tout cela est géré plutôt par nos collègues de Patrimoine canadien. Ils sont en train de préparer l'engagement auprès des groupes autochtones.

Le président : Je vous remercie de ces réponses.

La sénatrice Moncion : Bienvenue, madame la ministre. Combien de langues parlez-vous?

Mme Anand : Merci pour cette question. Ce n'est pas une question que je reçois souvent. Tout d'abord, je parle français et anglais. Mon père et ma mère ont eu trois filles, mais je ne sais pas pourquoi, ils ont décidé que c'est moi qui devais apprendre le français. Ils m'ont envoyée en Suisse et en France quand j'étais jeune pour apprendre le français. Maintenant, je parle les deux langues chaque jour comme ministre et comme députée. Je suis aussi en mesure de parler d'autres langues, les langues de l'Inde, mais je ne suis pas bilingue dans ces autres langues, soit le punjabi et le tamoul.

La sénatrice Moncion : Merci. Vous parlez très bien le français. Très souvent, on sait que les Européens peuvent parler beaucoup plus que deux langues; ils en parlent souvent trois, quatre ou cinq. Au Canada, je constate qu'on a souvent beaucoup

Canadians from coast to coast, whereas in Europe, it's very widespread and people speak more than one language.

I wanted to congratulate you on the quality of your French, and I was certain you spoke languages other than English and French. Here are my questions. In June 2025, new legislation on supervisors and managers will come into force. Going forward, all employees will have the right to be supervised in the language of their choice in a region designated bilingual for language-of-work purposes, whether or not their position is designated bilingual. Here's what I'd like to know, minister: how are you going to implement that measure to ensure compliance in the various regions?

Ms. Anand: Of course, you're right, because all our government officials are with me at Treasury Board. I'm also responsible for all staff in terms of both official languages. The government and I are going to implement a series of measures. We have already announced them as part of the official languages reform to strengthen bilingualism in the public service. For example, departments and TBS have launched the first-ever second official language training framework and accompanying guidelines.

In addition, in September 2024, I approved an increase in the minimum second-language requirement for bilingual positions, which involves supervising public servants in bilingual regions. I also travelled last year; I met many public servants, discussed this issue with them and asked them what they needed to learn French and to work in both official languages. It's difficult, but it's not impossible; they want support and we want to give it to them. It's a complex process, of course, but as I said, 95% of public servants can work in the language of their choice.

I really appreciate this question, because it's all part of a process. We have to be committed to pushing the issue every day with public servants and everyone else. We have to be serious about this obligation; as an anglophone, it's very important to me not only to work in both official languages, but also to ensure that everyone, everywhere in our country, has the opportunity to do likewise.

Senator Moncion: My second question is on the same subject, but rather more in anticipation of the implementation of that new measure. Has any thought been given to measures or sanctions to be taken if there is discrimination against staff who, for example, don't necessarily meet the criteria on language spoken or on supervision in the language spoken? I'm referring here to a complaints process; are you considering putting such measures in place too, at the same time as that measure becomes official?

de difficulté à avoir des Canadiens bilingues d'un océan à l'autre, alors qu'en Europe, c'est très répandu et les gens parlent plus d'une langue.

Je voulais vous féliciter pour la qualité de votre français et j'étais certaine que vous parliez d'autres langues que l'anglais et le français. Voici mes quelques questions. En juin 2025, de nouvelles dispositions législatives portant sur les superviseurs et les gestionnaires entreront en vigueur. Désormais, tout employé aura le droit d'être supervisé dans la langue de son choix dans une région désignée bilingue aux fins de la langue de travail, que son poste soit désigné bilingue ou non. J'aimerais savoir ceci, madame la ministre : comment allez-vous mettre cette mesure en vigueur pour qu'elle soit respectée dans les différentes régions?

Mme Anand : Bien sûr, vous avez raison, parce que tous les fonctionnaires de notre gouvernement sont avec moi au Conseil du Trésor. J'ai aussi la responsabilité de l'ensemble du personnel par rapport aux deux langues officielles. Le gouvernement et moi allons mettre en œuvre une série de mesures. Nous les avons déjà annoncées dans le cadre de la réforme des langues officielles pour renforcer le bilinguisme au sein de la fonction publique. Par exemple, les ministères et le SCT ont lancé le tout premier cadre sur la formation en seconde langue officielle ainsi que les lignes directrices qui l'accompagnent.

De plus, en septembre 2024, j'ai approuvé l'augmentation de l'exigence minimale en matière de langue seconde pour les postes bilingues, qui implique la supervision de fonctionnaires dans des régions bilingues. J'ai aussi voyagé l'année dernière; j'ai rencontré plusieurs fonctionnaires, j'ai discuté de cet enjeu avec eux et je leur ai demandé ce dont ils avaient besoin pour apprendre le français et pour travailler dans les deux langues officielles. C'est difficile, mais ce n'est pas impossible; ils veulent avoir du soutien et nous voulons le leur donner. C'est un processus complexe, bien sûr, mais comme je l'ai dit, 95 % des fonctionnaires peuvent travailler dans la langue de leur choix.

J'apprécie beaucoup cette question, parce que tout cela est un processus. On doit être déterminé pour pousser cet enjeu chaque jour auprès des fonctionnaires et de tout le monde. Nous nous devons d'être sérieux par rapport à cette obligation; comme anglophone, c'est très important pour moi non seulement de travailler dans les deux langues officielles, mais aussi de faire en sorte que tout le monde, partout dans notre pays, ait la possibilité de le faire.

La sénatrice Moncion : Ma deuxième question porte toujours sur le même sujet, mais beaucoup plus en prévision de la mise en place de cette nouvelle mesure. A-t-on réfléchi à des mesures ou des sanctions à prendre s'il y a de la discrimination à l'endroit du personnel qui, par exemple, ne répondrait pas nécessairement aux critères de la langue parlée ou de la supervision dans la langue parlée? Je parle ici d'un processus de plainte; s'agit-il de mesures que vous envisagez également de mettre en place, en même temps que cette mesure deviendra officielle?

Ms. Anand: We know that's a possibility, but we've taken steps to make sure we can respond if we see that happening. We know the new requirement will come with opportunities, as well as challenges. Personally, as a racialized woman in our government, I know we're going to have to make sure that everyone, at every level of our system of government, takes the issue very seriously. I say that often, and I know Mr. Quell knows that we have to be firm on that point. I'm going to turn to him to share his views with us on that subject.

Mr. Quell: Thank you. TBS has certainly begun laying the groundwork for the implementation of the two new requirements. The first one affects employees in bilingual regions, who will have the right to be supervised in the language of their choice; the second, as the minister mentioned, raises the level from BBB to CBC. We're talking about the institution's obligation to ensure bilingual capacity to respect employees' rights.

As the minister just said, 95% of incumbents meet the language requirements, but some are still in language training and will have a period of two years to acquire the knowledge. During that period, departments are required to offer or take the necessary administrative measures that will both ensure employees' rights are respected and that individuals can acquire the necessary knowledge to eventually perform the duties associated with their position. Such cases are rare, and in view of the changes that are taking place, the legislator has seen fit to protect the incumbent rights of current employees. As a result, employees who occupy a position as of June 20, 2025, will be offered language training, but their position level will not be increased until the position is vacated and a new person occupies the position.

Ms. Anand: I'd like to add something. I'd like to thank the Commissioner for his report, because one of the things he said was that we need training. I totally agree with him: we need training, not just here in Ottawa, but across the country.

That training will be offered so that everyone has the opportunity not only to speak French, but also to really learn it.

The Chair: Thank you for your answer, minister.

Senator Mégie: Thank you for joining us, minister and Mr. Quell as well.

Normally, all federal institutions are required to report annually to your department on their state of bilingualism. Today we learn that it's a self-assessment, which is quite subjective.

Mme Anand : Nous savons que c'est une possibilité, mais nous avons pris des mesures pour faire en sorte que nous puissions répondre si nous voyons que cela se produit. Nous savons que la nouvelle exigence viendra avec des possibilités — et aussi des défis. Personnellement, comme femme racisée dans notre gouvernement, je sais qu'il faudra s'assurer que tout le monde, à tous les échelons de notre système de gouvernement, prendra cet enjeu très au sérieux. Je dis cela souvent, et je sais que M. Quell sait qu'on doit être déterminé par rapport à cette question. Je vais donc me tourner vers lui pour qu'il puisse partager son opinion avec nous à ce sujet.

M. Quell : Merci. Le SCT a certainement commencé à préparer le terrain pour la mise en œuvre des deux nouvelles exigences. D'une part, la première touche les employés dans les régions bilingues qui auront le droit de se faire superviser dans la langue de leur choix; d'autre part, comme la ministre l'a mentionné, le niveau a augmenté de BBB à CBC. On parle de l'obligation de la capacité bilingue de l'institution à faire en sorte que les droits des employés sont respectés.

Comme la ministre vient de le dire, 95 % des titulaires de poste satisfont aux exigences linguistiques, mais certains sont encore en formation linguistique et ils auront une période de deux ans pour acquérir les connaissances. Pendant cette période, les ministères sont tenus d'offrir ou de prendre des mesures administratives requises qui vont à la fois assurer le respect des droits des employés et faire en sorte que la personne puisse acquérir les connaissances nécessaires pour exercer éventuellement les fonctions liées à son poste. Ce sont des cas rares, et en raison des changements qui s'effectuent, le législateur a cru bon de protéger les droits acquis des personnes qui sont déjà en poste. Par conséquent, les personnes qui sont en poste au 20 juin 2025 se verront offrir de la formation linguistique, mais le niveau de leur poste ne sera pas augmenté jusqu'à ce que ce poste se libère et qu'une nouvelle personne occupe le poste.

Mme Anand : Je voudrais ajouter un élément. Je voudrais remercier le commissaire pour son rapport, parce qu'il y mentionnait notamment qu'on devait avoir de la formation. Je suis tout à fait d'accord avec lui à cet effet : il faut avoir la formation, non seulement ici à Ottawa, mais partout au pays.

Cette formation sera offerte pour que tous aient la possibilité non seulement de parler français, mais aussi de l'apprendre véritablement.

Le président : Je vous remercie pour cette réponse, madame la ministre.

La sénatrice Mégie : Je vous remercie d'être avec nous, madame la ministre, ainsi que M. Quell.

Normalement, toutes les institutions fédérales doivent faire un rapport annuel à votre ministère sur l'évaluation de leur état de bilinguisme. On apprend aujourd'hui qu'il s'agit d'une auto-

Someone may claim to be bilingual, but when you listen to them speak, you realize that they haven't really mastered one of the two languages. When your department writes its annual report, how will you judge that? Is there any way you can advise them to make some kind of positive change in that regard?

Ms. Anand: Institutions have an obligation to comply with the act. It's not just for one employee, but for the entire institution. It's a summary of the entire institution's capacity. It's not really accurate to say that it's subjective, because each institution has to do a review before writing its report, and each department has to send us its report. Once they do, we get a full report.

You're right: we need to be transparent. That's undoubtedly the approach you want to take. It's important to not only monitor transparency, but also to ensure that the law is properly implemented. That's our government's responsibility. Each department must meet its objectives. We want to improve our process. At the same time, it's a process that works.

Would Mr. Quell like to comment?

Mr. Quell: Thank you.

Around twenty of the largest federal institutions are asked to provide annual reviews. In the past, other institutions were asked to provide information on a three-year cycle. With the passage of the new law, the cycle will be biennial.

You also mentioned self-assessment. It's true that the departments give us the information. However, we ask for supporting documents. They have to justify themselves. We often ask them: "Do you have action plans? Do you have any evidence to back up the claims you're making in these assessments?"

Senator Mégie: Thank you.

The Chair: Pardon me.

I just want to say that we're surprised. There are always major discrepancies between the annual report of the Commissioner of Official Languages of Canada and the reports we receive from the Treasury Board of Canada Secretariat. Perhaps you don't use the same criteria. The discrepancy between the two is a concern.

Senator Mégie: Since your arrival at the department, minister, have you had to intervene in specific situations at any federal institutions in particular? If so, under what circumstances?

évaluation, ce qui est très subjectif. Quelqu'un peut se déclarer bilingue, mais quand vous l'écoutez parler, vous constatez qu'une des deux langues n'est pas véritablement maîtrisée. Lorsque votre ministère fera son rapport annuel, comment jugerez-vous cela? Y a-t-il un moyen de leur conseiller de faire un changement positif quelconque à ce niveau?

Mme Anand : Les institutions ont une obligation de respecter la loi. Ce n'est pas uniquement pour un employé, mais pour toute l'institution. C'est un sommaire de la capacité de toute l'institution. Ce n'est pas tout à fait exact de dire que c'est subjectif, car chaque institution doit faire un examen avant de rédiger le rapport et chaque ministère doit nous transmettre son rapport. Après cette étape, nous obtenons un rapport complet.

Vous avez raison : on doit être transparent. C'est sûrement l'approche que vous souhaitez adopter. Il est important non seulement de surveiller la transparence, mais de s'assurer de bien mettre la loi en œuvre. C'est la responsabilité de notre gouvernement. Chaque ministère doit atteindre ses objectifs. Nous voulons améliorer notre processus. En même temps, c'est un processus qui fonctionne.

M. Quell veut-il ajouter un commentaire?

M. Quell : Je vous remercie.

On demande des comptes chaque année à une vingtaine d'institutions fédérales parmi les plus grandes. Par le passé, on a demandé aux autres institutions de fournir des informations selon un cycle triennal. À la suite de l'adoption de la nouvelle loi, le cycle sera biennal.

Vous avez aussi parlé d'auto-évaluation. Il est vrai que ce sont les ministères qui nous fournissent les informations. Toutefois, on demande des pièces justificatives. Ils doivent se justifier. Aussi, on leur demande souvent : « Avez-vous des plans d'action? Avez-vous des preuves pour appuyer les affirmations que vous faites dans ces bilans? »

La sénatrice Mégie : Je vous remercie.

Le président : Excusez-moi.

Je veux simplement dire que nous sommes étonnés. Il y a toujours des écarts importants entre le rapport annuel du commissaire aux langues officielles du Canada et les rapports qui nous arrivent du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Vous n'utilisez peut-être pas les mêmes grilles d'évaluation. Il y a une préoccupation sur l'écart entre les deux.

La sénatrice Mégie : Depuis votre arrivée au ministère, madame la ministre, avez-vous eu à intervenir dans des situations particulières auprès de certaines institutions fédérales en particulier? Si oui, dans quelles circonstances avez-vous dû le faire?

Ms. Anand: Firstly, I'd like to respond to the point raised by the Chair. I don't agree with your statement. I don't think there's any discrepancy between the two reports. It's natural to have different approaches; we do. As I've said before, I greatly appreciate the Commissioner's report. It's important to have an independent commissioner. I want to have his comments.

Personally, I don't have any difficulty or differing opinion on those reports. However, it is possible that Mr. Quell does.

Mr. Quell: I can give you an example. The commissioner makes an interpretation of the law. The Treasury Board of Canada Secretariat's instruments make an interpretation that directs federal departments and institutions. Sometimes, there may be differences. However, there aren't many.

In terms of information, for example, we're currently conducting a survey of federal public servants. That survey contains language questions. These objective answers are used by both the commissioner and the Treasury Board of Canada Secretariat. However, it's clear that, sometimes, because of the commissioner's role, interpretations and conclusions may differ.

Senator Mégie: Thank you.

I have one last question. With regard to ensuring senior managers at federal institutions uphold the official languages, have you ever thought of a way to make them more aware, or even to compel them to require bilingualism as a selection criterion when the time comes to select senior managers at these important institutions? Is that something you've considered?

Ms. Anand: Thank you for the question. Senior management in the public service must speak both official languages. It's a requirement.

I see that it's possible to speak French more often at our meetings. As we're doing now, I try to speak French with the public servants at this table today at every meeting we have. It's clear to me that I must speak both official languages. It's common courtesy. I have to hear the other language, but I have to try to speak both official languages. I realize that if I don't try to speak both official languages, no one will speak French with me. We have to keep trying. If someone answers in English, we have to keep speaking French. They may want to speak French with me. It's a process. It's not about the law. It's about the organizational culture. We have to keep trying to speak French. People will realize that it works and will respond in French too. As I said, it's a process.

Mme Anand : Premièrement, j'aimerais répondre au point soulevé par le président. Je ne suis pas d'accord avec votre affirmation. Je pense qu'il n'y a pas d'écart entre les deux rapports. Il est naturel d'avoir des approches différentes; c'est le cas. Comme je l'ai déjà dit, j'apprécie beaucoup le rapport du commissaire. Il est important d'avoir un commissaire indépendant. Je veux avoir ses commentaires.

Personnellement, je n'ai pas de difficulté ni d'opinion différente sur ces rapports. Toutefois, il est possible que M. Quell en ait.

M. Quell : Je peux vous donner un exemple. Le commissaire fait une interprétation de la loi. Les instruments du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada font une interprétation qui dirige les ministères et les institutions fédérales. Parfois, il peut y avoir des divergences. Toutefois, il n'y en a pas beaucoup.

Sur le plan des données, par exemple, nous sommes actuellement en période de sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. Ce sondage contient des questions linguistiques. Ce sont des réponses objectives qu'utilisent à la fois le commissaire et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Cependant, il est évident que parfois, à cause du rôle du commissaire, les interprétations et les conclusions peuvent diverger.

La sénatrice Mégie : Je vous remercie.

J'ai une dernière question. En ce qui concerne le respect des langues officielles chez les hauts dirigeants des institutions fédérales, avez-vous déjà pensé à une façon de faire pour les sensibiliser davantage, ou même à les obliger à exiger le bilinguisme comme critère de sélection lorsque vient le moment de sélectionner les hauts fonctionnaires de ces importantes institutions? Est-ce que cela a été une réflexion que vous avez faite?

Mme Anand : Je vous remercie de votre question. Les hauts dirigeants des services publics doivent parler les deux langues officielles. C'est une nécessité.

Je constate que c'est possible de parler plus souvent en français lors de nos rencontres. Comme nous le faisons actuellement, je tente de parler français avec les fonctionnaires qui sont à cette table aujourd'hui lors de chacune de nos rencontres. Je suis certaine que je dois parler les deux langues officielles. C'est un échange de bons procédés. Je dois entendre l'autre langue, mais je dois essayer de parler les deux langues officielles. Je constate que si je n'essaie pas de parler les deux langues officielles, personne ne parlera français avec moi. On doit continuer d'essayer. Si on nous répond en anglais, on doit continuer de parler en français. Ils veulent peut-être parler en français avec moi. C'est un processus. Ce n'est pas une question de loi. C'est une question de culture dans l'organisation. On doit continuer d'essayer de parler français. On verra que cela fonctionne et on répondra en français aussi. Comme je l'ai dit, c'est un processus.

Senator Mégie: I really appreciate the answer. If you're doing it, others may follow your example.

However, when it comes to federally regulated private institutions, I'm not convinced they think like you. When they're interviewed on television, they feel very comfortable speaking in English, but they shrug their shoulders when asked to speak French. Those are the institutions I'm talking about.

Senator Aucoin: I really like your answer, minister. However, that's not always the reality in the regions.

For example, you're saying that Marine Atlantic has best practices. In one of my previous lives, I ended up with a customer who was arrested on Marine Atlantic property while in his truck. To make a long story short, he was intoxicated, but had no intention of travelling or taking the ferry. The workers on site tried to communicate with him, but none could speak French. They called the local police, and not a single officer could communicate with him in French either. My client was found not guilty, as he had no intention of driving.

All that to say, minister, that service in French goes beyond the moment we purchase a ticket to board a ferry; it also includes what happens on site.

What I found unacceptable at the time was that the prosecutors' position was that services could not be provided on site, even though it belonged to Marine Atlantic, which is a federal corporation.

Can you speak to this issue, if possible?

Ms. Anand: Thank you for the question.

First, I'd like to start by saying that it's moving to hear such stories.

You can see why it's important to ensure bilingual service across the country. We need to change this unilingual culture. What's more, I know the reality of some rural areas because I was born in Nova Scotia. It was difficult to learn French there, and it was my father who decided to make sure his daughters could speak French. It's difficult, especially in rural regions across our country.

However, you're absolutely right: that's why this is addressed in Part IV of the act. We must try to provide services to Canadians in both official languages; it can be done. We've seen some progress, but it's a big country, so we have to work very hard to achieve those goals. It is possible, because I learned French in Nova Scotia, so it can be done.

La sénatrice Mégie : J'apprécie beaucoup votre réponse. Si vous le faites, d'autres pourraient suivre votre exemple.

Cependant, pour ce qui est des institutions privées qui sont de compétence fédérale, je ne suis pas convaincue qu'ils pensent comme vous. Quand ils font des entrevues à la télévision, ils se sentent très à l'aise de parler en anglais, mais ils haussent les épaules lorsqu'on leur demande de s'exprimer en français. C'est de ces institutions que je vous parle.

Le sénateur Aucoin : J'aime bien ce que vous répondez, madame la ministre. Toutefois, ce n'est pas toujours la réalité en région.

Par exemple, vous dites que Marine Atlantique a des pratiques exemplaires. Dans une de mes vies précédentes, je me suis retrouvé avec un client qui avait été arrêté sur un terrain de Marine Atlantique à bord de son camion. Pour faire une histoire courte, il était en état d'ébriété, mais il n'avait aucune intention de voyager ou de prendre le traversier. Lorsque les employés ont communiqué avec lui, aucun des employés sur le terrain ne pouvait lui parler en français. Ils ont appelé la police locale et aucun policier ne pouvait communiquer avec lui en français non plus. Mon client a été trouvé non coupable, car il n'avait aucune intention de conduire.

Tout cela pour dire, madame la ministre, que le service en français va au-delà du moment où l'on va payer nos frais pour monter à bord d'un traversier; cela comprend aussi ce qui se passe sur le terrain.

Ce que j'ai trouvé inacceptable, dans le temps, c'est que la position des procureurs était qu'on ne pouvait pas offrir des services sur les terrains, et ce, même s'ils appartenaient à Marine Atlantique qui est une société fédérale.

Que pouvez-vous nous répondre à ce sujet, si vous le pouvez?

Mme Anand : Merci pour la question.

Premièrement, je commencerais en disant que c'est touchant d'entendre des histoires comme celle-ci.

Vous voyez pourquoi c'est important d'avoir un service bilingue partout au pays. Il faut changer cette culture unilingue. De plus, je connais la réalité de certaines régions rurales, car je suis moi-même née en Nouvelle-Écosse. C'était difficile d'y apprendre le français, et c'est mon père qui a décidé de s'assurer que ses filles puissent parler français. C'est difficile, surtout dans les régions rurales de notre pays.

Cependant, vous avez tout à fait raison : c'est pourquoi la partie IV de notre loi traite de ce sujet. On doit tenter d'offrir des services aux Canadiens et Canadiennes dans les deux langues officielles, et cela est possible. Nous avons vu des progrès là-dessus, mais c'est un grand pays, donc il faut essayer très fort de réaliser ces objectifs. C'est possible, car j'ai appris le français en Nouvelle-Écosse, alors c'est possible.

With regard to the last question, Crown corporations must take that obligation very seriously. It's not enough just to have a minister who speaks French; it's not even close to enough, as you said. That's what Part IV is about. We must continue to implement that part to ensure that we don't have these problems in the future.

Senator Aucoin: I have a supplementary question on that. Do you think that administrative monetary or, dare I even suggest, educational sanctions could be included in the new Part VII regulations?

Ms. Anand: That's a good question.

Of course, but as you may know, it's not a good idea for me to give you details on the regulations now, before they've even been published.

I'd like to mention that Canadian Heritage has the responsibility to determine the details. Since you used the words "administrative monetary penalties"... I remember my life before politics, when I was a law professor; it was a good question, but not one I could answer right now.

Mr. Quell: Thank you for the question.

Yes, the introduction of regulations involving administrative monetary penalties falls under the responsibility of Canadian Heritage. So we can't necessarily comment on the regulations, and there are no plans to incorporate said regulations into the Part VII regulations.

Ms. Anand: Perhaps I could mention that I'll be coming back to the committee to have that conversation with you once the regulations have been published. We can review them together.

The Chair: You're still responsible for Part IV; it falls under Treasury Board's responsibility. It came into effect in 2019.

Here's the question I have for you, before I turn the floor over to Senator Moncion: how far along are you in your efforts to increase the number of bilingual service locations? In light of the 2021 census, does the estimate of 700 newly designated bilingual service locations still seem realistic? It's extremely important for institutions to be able to communicate and provide services in both languages.

My question relates to that issue. What can you tell us about it, and how is it progressing? Let's not forget that the changes to be made to Part IV date back to 2019 and are supposed to come into force this year.

En ce qui concerne le sujet de la dernière question, il est nécessaire pour les sociétés de la Couronne de prendre cette obligation très au sérieux. Ce n'est pas suffisant d'avoir seulement un ministre qui parle français; ce n'est pas suffisant du tout, comme vous l'avez dit. C'est le sujet de la partie IV. On doit continuer de mettre en œuvre cette partie pour faire en sorte de ne pas avoir ces problèmes à l'avenir.

Le sénateur Aucoin : J'ai une deuxième question par rapport à cela. Pensez-vous que les sanctions administratives péquénaires ou, oserais-je même suggérer, éducatives pourraient se retrouver dans le nouveau règlement de la partie VII?

Mme Anand : C'est une bonne question.

Bien sûr, mais comme vous le savez peut-être, ce n'est pas une bonne idée pour moi de vous donner les détails des règlements maintenant, avant même leur publication.

Je voudrais mentionner que c'est la responsabilité de Patrimoine canadien de décider des détails. Comme vous avez utilisé les termes « sanctions administratives péquénaires »... Je me souviens de mon autre vie avant la politique, quand j'étais professeure de droit; c'était une bonne question, mais ce n'est pas une question à laquelle je pourrais répondre en ce moment.

M. Quell : Merci pour la question.

Oui, la prise du règlement concernant les sanctions administratives péquénaires tombe sur la responsabilité de Patrimoine canadien. Donc, on ne peut pas nécessairement se prononcer sur le règlement et ce n'est pas prévu d'avoir un reflet de ce règlement dans le règlement portant sur la partie VII.

Mme Anand : Je pourrais peut-être mentionner que je vais revenir au comité pour avoir cette conversation avec vous après la publication du règlement. Nous pourrons les examiner ensemble.

Le président : Vous êtes quand même responsable de la partie IV; c'est la responsabilité du Conseil du Trésor. L'entrée en vigueur a eu lieu en 2019.

Ma question pour vous, avant de céder la parole à la sénatrice Moncion, est la suivante : où en sont vos démarches pour augmenter le nombre de points de services bilingues? À la lumière du recensement de 2021, est-ce que l'estimation de 700 points de services nouvellement désignés bilingues vous semble toujours réaliste? C'est extrêmement important pour que les institutions puissent livrer des services de communication dans les deux langues.

Ma question porte sur ce sujet. Que pouvez-vous nous dire là-dessus, et comment cela avance-t-il? Rappelons-nous que les modifications à apporter à la partie IV datent de 2019 et que l'entrée en vigueur est censée se faire cette année.

Ms. Anand: First, I can say that 180 have already been designated, but we still have a lot of work to do. Perhaps Mr. Quell could elaborate on that.

Mr. Quell: Of course.

The regulations were made in 2019, and we had to wait for the 2021 census. In 2022, the figures came out; in 2023, the minister approved the directive on the implementation of the regulation. There has already been progress, for example, airports in all provincial and territorial capitals are automatically bilingual; that decision was made and implemented.

All automatically designated offices have gone through the regulations reapplication process. I'm referring to the 180 newly designated bilingual offices, and that measure is already in place. We're getting closer to our goal, and we still think that 700 is a good estimate.

Right now, we're in the process of applying the demographic rules. Institutions examine their service area and, based on demographic data, determine which additional offices will become bilingual.

Yes, the process is well under way and on schedule.

Ms. Anand: Furthermore, those changes will add some 700 bilingual offices, increasing the percentage of bilingual federal points of service from 34% to over 40%.

The Chair: Thank you.

Senator Clement: First, I'd like to say that I'm always happy to see you here and that I have no doubt you'll come back to talk to us in detail about the regulations. I also want to thank you for mentioning that you are a racialized woman. I've already told you publicly that this is a source of inspiration for many. You're pretty rare in your role. Thank you for mentioning that.

[*English*]

I'm now going to ask my questions in the other official language. I want to come back to the consultations, but before that I want to tell you about a meeting that I had recently with staff in my office, with Gina Wilson, who is the Deputy Minister of Indigenous Services Canada. She published a piece in the "Our Languages" blog on Indigenous languages, and I want to frame it within the context of official languages and the public service.

Mme Anand : Premièrement, je peux mentionner que 180 sont déjà désignés, mais il nous reste beaucoup de travail à faire. M. Quell pourrait peut-être ajouter des détails là-dessus.

M. Quell : Certainement.

Le règlement a été pris en 2019 exactement, et on a dû attendre le recensement de 2021. En 2022, les chiffres sont sortis; en 2023, la ministre a approuvé la directive sur la mise en œuvre du règlement. Déjà, par exemple, les progrès sont que les aéroports dans chaque capitale provinciale et territoriale sont automatiquement bilingues; cela a été décidé et c'est mis en place.

Tous les bureaux qui tombent sous des règles automatiques ont passé à travers le processus de réapplication du règlement. Ce sont les 180 bureaux qui sont nouvellement désignés bilingues et cette mesure est déjà en place. On se rapproche de notre objectif et on croit encore que le chiffre de 700 est une bonne estimation.

En ce moment, nous sommes en train d'appliquer les règles démographiques. Les institutions examinent leur aire de service et, sur la base des données démographiques, déterminent quels sont les bureaux additionnels qui deviendront bilingues.

Oui, le processus est bien entamé et se déroule comme prévu.

Mme Anand : De plus, ces changements permettront d'ajouter environ 700 bureaux bilingues, ce qui fera passer le pourcentage de points de services fédéraux bilingues de 34 % à plus de 40 %.

Le président : Merci.

La sénatrice Clement : Je veux d'abord dire que je suis toujours contente de vous voir ici et que je suis certaine que vous allez revenir, justement, pour nous parler en détail des règlements. Je veux aussi vous remercier de mentionner que vous êtes une femme racisée. Je vous ai déjà dit publiquement que c'est une source d'inspiration pour plusieurs. Vous êtes plutôt rare dans votre rôle. Merci de faire référence à cela.

[*Traduction*]

Je vais maintenant poser mes questions. Je veux revenir sur les consultations, mais auparavant, je veux vous parler d'une réunion que j'ai eue récemment à mon bureau avec des employés et à laquelle a participé Gina Wilson, sous-ministre de Services aux Autochtones Canada. Elle a publié un article sur les langues autochtones dans le blogue « Nos langues », et je veux le citer dans le contexte des langues officielles à la fonction publique.

She said we must “. . . look at official languages bilingualism not as an end, but as a beginning.” She said that changes would mean prioritizing Indigenous languages in certain federal workplaces while maintaining our statutory official languages obligations.

She also said:

I don’t see this matter as an either-or proposition. I believe we can protect English, French and Indigenous languages at the same time.

My questions are around what the Treasury Board is doing to consider the role of Indigenous languages in the public service. How are you planning to strengthen their use? How can we welcome Indigenous language speakers in the public service without requiring the acquisition of a second colonial language? Do you believe there’s enough space, enough resources for all of these languages to be protected?

Those are big questions around Indigenous languages in the public service within the context of all the obligations you have under the Official Languages Act as well.

Ms. Anand: Thank you so much for those comments and your question. I want to start off by saying that Indigenous languages are so important, and we have acknowledged that through the consultation process. I want to go back to when I first became a minister. It was just a couple of months after I was elected at the end of 2019 and the Prime Minister asked me to be the Minister of Public Services and Procurement. I had no idea what that job entailed and I said yes, I would.

But I went back, and one of the things that I discovered right away was that we had the responsibility there for translation services and that it was extremely important not only to thank the translators —

[*Translation*]

I want to sincerely thank all those who sit on the other side of the window.

[*English*]

But it was also to ensure that we had interpretation in Indigenous languages, and I saw within the first few weeks of being a minister how seriously our government takes ensuring that there are Indigenous interpreters available, translation services for Indigenous languages. Now flash forward five years and I’m in the seat of the Treasury Board.

Elle indique qu’il faut voir le bilinguisme dans les langues officielles non pas comme une fin, mais comme un commencement. Elle considère que les changements signifient qu’il faut accorder la priorité aux langues autochtones dans certains milieux de travail fédéraux tout en respectant nos obligations en matière de langues officielles en vertu de la loi.

Elle a également écrit :

Je ne pense pas qu'il y ait de choix à faire. Je crois qu'on peut protéger l'anglais, le français et les langues autochtones en même temps.

Mes questions concernent ce que fait le Conseil du Trésor pour examiner le rôle des langues autochtones dans la fonction publique. Comment prévoyez-vous renforcer leur usage? Comment pouvons-nous accueillir des locuteurs de langues autochtones dans la fonction publique sans exiger l’acquisition d'une deuxième langue coloniale? Croyez-vous qu'il y ait suffisamment d'espace et de ressources pour protéger toutes ces langues?

Ce sont là de grandes questions sur les langues autochtones dans la fonction publique dans le contexte de toutes les obligations qui sont les vôtres en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Mme Anand : Merci beaucoup de ces observations et de votre question. Je veux commencer en disant que les langues autochtones sont très importantes, et nous l'avons reconnu dans le cadre du processus de consultation. Je veux revenir à l'époque où je suis devenue ministre. C'était quelques mois à peine après mon élection, à la fin de 2019, et le premier ministre m'a demandé d'être ministre des Services publics et de l'Approvisionnement. Je n'avais aucune idée de ce que ce travail impliquait et j'ai accepté.

Mais en examinant la question, j'ai découvert immédiatement que nous étions responsables des services de traduction et qu'il était extrêmement important non seulement de remercier les interprètes...

[*Français*]

Je remercie beaucoup tout le monde qui est assis derrière la fenêtre.

[*Traduction*]

Mais nous devons aussi veiller à offrir des services d'interprétation dans les langues autochtones, et au cours des premières semaines où j'étais ministre, j'ai constaté à quel point notre gouvernement prend au sérieux le fait d'avoir des interprètes autochtones et des services de traduction en langues autochtones. Aujourd'hui, cinq ans plus tard, je suis au Conseil du Trésor.

[Translation]

I'm on the other side of this process, where we need to ensure linguistic capacity, not only in both official languages but also in indigenous languages.

[English]

That's our commitment under truth and reconciliation, but also the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. So I would like to say that the bottom line is that we as a government take this very seriously, and I as minister, given those experiences that I outlined, take it extremely seriously to ensure that we find that way to make room and make space for non-colonial — that is, for Indigenous languages.

Senator Clement: And for federal public servants in particular who might not be bilingual in the official languages capacity but might be bilingual because they speak English or French and an Indigenous language.

Ms. Anand: Yes, and I think we see this also with the Governor General herself. She is an excellent example of someone who is learning French, who is speaking more and more French every day, and who is also bilingual in terms of her Indigenous heritage as well as the English language.

There are various ways to ensure the respect of the, French and English and Indigenous languages, but there's more work to do. I go back to the system. These issues will not be solved with one law implemented on one day or one set of regulations implemented on one day. This is a process, and we all need to play a part in ensuring that we see more and more use of Canada's two official languages as well as the Indigenous languages in our government services.

Senator Clement: I understand that comment. To come back to the questions of the chair around Indigenous consultations, I'm speaking about official languages now, so regulations; you're going through parallel consultations with official minority communities but also with Indigenous communities.

What do you expect to hear from Indigenous communities on the Official Languages Regulations, or what have you heard so far? They are different processes.

When I was the mayor of Cornwall, we had to consult communities and different neighbourhoods, but we also had statutory obligations as a municipality, so I just wonder what you've heard, what you're expecting to hear.

Ms. Anand: I'll speak about engagements generally. We're in statutory consultations right now with Part VII. We're consulting with Indigenous communities. Primarily, that is Heritage Canada and the responsibility of Minister St-Onge. We need to ensure

[Français]

Je suis de l'autre côté de ce processus, où l'on doit avoir la capacité d'offrir des langues — pas seulement les deux langues officielles, mais aussi les langues autochtones.

[Traduction]

C'est notre engagement dans le contexte de la vérité et de la réconciliation, mais aussi en vertu de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Je tiens donc à dire que notre gouvernement prend cette question très au sérieux et qu'à titre de ministre, compte tenu des expériences dont j'ai parlé, je prends cette question extrêmement au sérieux pour que nous trouvions une façon de faire de la place aux langues non coloniales, c'est-à-dire les langues autochtones.

La sénatrice Clement : Et en particulier aux fonctionnaires fédéraux qui ne sont pas bilingues dans les langues officielles, mais qui peuvent être bilingues parce qu'ils parlent anglais ou français et une langue autochtone.

Mme Anand : Oui, et je crois que c'est notamment le cas pour la gouverneure générale elle-même. Elle est un excellent exemple de personne qui apprend le français, qu'elle parle de plus en plus chaque jour, et qui est aussi bilingue de par son héritage autochtone et sa maîtrise de la langue anglaise.

On peut assurer le respect des langues autochtones, française et anglaise de diverses manières, mais il reste encore du travail à faire. Je vais revenir au système. Ces problèmes ne se résoudront pas avec une loi ou un ensemble de règlements mis en œuvre un beau jour. C'est un processus, et nous devons tous jouer un rôle pour que les deux langues officielles du Canada et les langues autochtones soient de plus en plus utilisées dans nos services gouvernementaux.

La sénatrice Clement : Je comprends cette observation. Pour revenir aux questions du président au sujet des consultations auprès des Autochtones, je parle maintenant des langues officielles, donc de règlements. Vous menez des consultations parallèles auprès des communautés minoritaires officielles, mais aussi des communautés autochtones.

Que pensez-vous entendre des communautés autochtones au sujet du Règlement sur les langues officielles, ou qu'avez-vous entendu jusqu'à présent? Ce sont des processus différents.

Quand j'étais mairesse de Cornwall, nous devions consulter les communautés et les divers quartiers, mais la municipalité avait aussi des obligations en vertu de la loi. Je me demande donc ce que vous avez entendu et ce que vous vous attendez d'entendre.

Mme Anand : Je parlerai des démarches en général. La partie VII fait actuellement l'objet de consultations obligatoires. Nous consultons les communautés autochtones. Cette tâche revient à Patrimoine Canada et relève de la responsabilité de la

that the Indigenous voices are being heard. There's no question about that.

In terms of consultations generally, I do not try to foreshadow what I expect to hear. Having been involved in consultations throughout my life on both ends of it, I know that it is very dangerous to set your expectations because it does frame the way you interpret what you hear. My own view is — and I say this to my teams — not to go in there with a list of five points that you want to hear. You go in there with a blank slate and you wait to assess what you hear once you hear it.

That's a very general response to your answer. Maybe I'll turn to Carsten if he has something else to add.

Mr. Quell: I would just reinforce that having gone through consultations for regulations, the approach always has to be to have a completely open mind and to find landing places for the proposals that are being made.

Even if we consult on the regulations for Part VII, many issues come up during the consultations that may not be a subject for the regulations as such but could very well be used and addressed in other ways, in directives and policies and approaches. It's important to use that opportunity of the consultation to take on all of these suggestions, and then it's the responsibility of the public service to figure out where they could land and how the concerns could be addressed.

Senator Clement: All bills go through statutory consultations, right? When you say "statutory," it's a process for every bill?

Ms. Anand: In this particular instance, the consultations are absolutely essential. The types of consultations are not similar across all bills. It depends on what the subject is, who the stakeholders are and what goal is to be achieved. On something like this, the use of languages, consultations are imperative.

The Chair: Thank you, minister. We have about three minutes left, and both Senator Aucoin and Senator Moncion have a question. I propose that both of you ask your questions very briefly, and then Minister Anand can answer those questions and it will conclude the meeting.

[*Translation*]

Senator Aucoin: I yield my time to Senator Moncion.

Senator Moncion: During the development of Bill C-13, the government didn't necessarily take indigenous languages into consideration. We're now in the process of developing Part VII. You talk about the importance of consultations with indigenous peoples. I don't disagree, but the fact that it could be used as a

ministre St-Onge. Nous devons nous assurer que les voix autochtones sont entendues. Cela ne fait aucun doute.

En ce qui concerne les consultations en général, je n'essaie pas de prédire ce que je pense entendre. Ayant participé à des consultations tout au long de ma vie des deux côtés du processus, je sais qu'il est très dangereux d'avoir des attentes parce que cela influence la façon dont on interprète ce qu'on entend. À mon avis, il ne faut pas entreprendre de consultation avec une liste de cinq points qu'on veut entendre, et je le signifie à mes équipes. On y va sans attente et on attend d'évaluer ce qu'on entend une fois qu'on l'entend.

C'est une réponse très générale à votre réponse. Je céderai peut-être la parole à M. Quell s'il a autre chose à ajouter.

M. Quell : Je voudrais simplement souligner qu'après avoir mené des consultations sur des règlements, l'approche consiste toujours à avoir l'esprit complètement ouvert et à voir ce qu'on fera des propositions formulées.

Même si nous consultons sur les règlements de la partie VII, de nombreuses questions soulevées au cours des consultations ne concernent pas nécessairement le règlement proprement dit, mais elles pourraient fort bien être utilisées autrement, dans des directives, des politiques et des approches. Il est important de profiter de l'occasion offerte par la consultation pour examiner toutes ces suggestions. Il revient ensuite à la fonction publique déterminer où elles pourraient servir et comment les préoccupations pourraient être résolues.

La sénatrice Clement : Tous les projets de loi font l'objet de consultations obligatoires, n'est-ce pas? Quand vous dites « obligatoires », c'est un processus pour chaque projet de loi?

Mme Anand : Dans le cas présent, les consultations sont absolument essentielles. Les genres de consultations ne sont pas pareils pour tous les projets de loi. Tout dépend du sujet, des parties prenantes et de l'objectif à atteindre. Pour quelque chose comme l'utilisation des langues, les consultations sont impératives.

Le président : Merci, madame la ministre. Il nous reste environ trois minutes et les sénateurs Aucoin et Moncion ont une question. Je propose que vous posiez vos questions très brièvement, puis la ministre Anand pourra y répondre. C'est ce qui conclura la réunion.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Je cède mon temps de parole à la sénatrice Moncion.

La sénatrice Moncion : Dans le processus d'élaboration du projet de loi C-13, les langues autochtones n'ont pas nécessairement été prises en compte par le gouvernement. Nous sommes rendus à l'élaboration de la partie VII. Vous parlez de l'importance des consultations avec les peuples autochtones. Je

pretext for delaying the work being done to prepare the regulations under Part VII worries me.

We're hearing that you're consulting with francophone groups and are on your second round of consultations with indigenous groups. There are 63 indigenous languages. How many groups have you consulted in the course of your consultations? How many languages will you recognize? How far will this process go, and will it delay all the work being done on the regulations?

Ms. Anand: First, we're looking at ways to address the specific challenges that indigenous employees may face in meeting official language requirements. You're quite right to mention that there are over sixty different indigenous languages, but that's not going to stop us from doing our job.

We're going to publish the regulations in February or March, and we'll continue to look at how we can meet the specific challenges related to indigenous languages. I couldn't name all the indigenous languages myself, but we realize there's a challenge. We must continue to study and examine how we can facilitate the use of indigenous languages within our government. At the same time, we have Bill C-13, which is legislation on the use of our country's two official languages, and we'll be publishing the regulations in the new year.

The Chair: Thank you very much, minister and Mr. Quell, for your participation; without a doubt, you've given us much food for thought. We certainly accept your suggestion to come back and discuss the regulations in detail.

Honourable colleagues, we'll suspend the meeting just long enough to thank our witnesses, then we'll resume in camera as planned.

(The committee continued in camera.)

ne suis pas en désaccord, mais le fait que cela puisse devenir un prétexte pour retarder le travail qui se fait dans la préparation de la réglementation relative à la partie VII m'inquiète.

Ce que nous entendons, c'est que vous êtes en consultation avec les groupes francophones et que c'est votre deuxième consultation avec les groupes autochtones. Il y a une constatation, soit qu'il y a 63 langues autochtones qui existent. Donc, dans vos consultations, combien de groupes avez-vous consultés? Combien de langues allez-vous reconnaître? Jusqu'à quel point ce processus sera-t-il élaboré et retardera-t-il tout le travail qui se fait par rapport au règlement?

Mme Anand : Premièrement, nous évaluons les manières de relever les défis spécifiques auxquels les employés autochtones peuvent être confrontés afin de satisfaire aux exigences en matière de langues officielles. Vous avez tout à fait raison de mentionner qu'il y a plus d'une soixantaine de langues autochtones différentes, mais ce n'est pas la raison pour laquelle nous allons cesser notre travail.

Nous allons publier le règlement en février ou mars et nous allons continuer de voir comment nous pouvons relever les défis particuliers aux langues autochtones. Je ne pourrais pas nommer toutes les langues autochtones moi-même, mais nous réalisons qu'il y a là un enjeu. Nous devons continuer d'étudier et examiner comment nous pouvons faciliter l'usage des langues autochtones au sein de notre gouvernement. En même temps, nous avons le projet de loi C-13, qui est la loi portant sur l'utilisation des deux langues officielles de notre pays, et nous allons publier les règlements au début de l'année.

Le président : Merci beaucoup, madame la ministre et monsieur Quell, pour votre participation; vous allez certainement susciter bien des réflexions à venir. Nous acceptons assurément votre suggestion de revenir nous voir pour discuter du contenu des règlements.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance, le temps de remercier nos invités, puis nous allons revenir à huis clos comme prévu.

(La séance se poursuit à huis clos.)